

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 14 avril 2025

Objet : Demande d'accès à l'information
- Statistiques – Programme de formation
initiale en patrouille-gendarmerie

Monsieur,

En réponse à votre demande d'accès du 3 avril 2025 visant à obtenir diverses statistiques concernant le programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie de l'École nationale de police du Québec de 2019 à 2024.

À cet effet, vous trouverez ces informations sur le site Web de l'École nationale de police du Québec, dans les *Rapports statistiques* de 2019 à 2024 de l'École, plus particulièrement aux pages 9, 10, 21, 22 et 23, voici le lien pour y accéder <https://www.enpq.qc.ca/lecole/publications> et dans le moteur de recherche écrire : rapport statistique.

Enfin, conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision à la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint, un avis vous informant du recours.

Recevez, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice de l'innovation, des affaires
académiques et institutionnelles

/ Original signé /
Andréanne Deschênes

AD/ep

p.j. (1)